Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande		Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le	04/02/2025	**N° DP 059172 25 C0015**
Avis de dépôt affiché le	04/02/2025	**Référence cadastrale :** AC 779
Par	Monsieur Giuseppe COLLETTI	
Demeurant	2 rue Louise de Bettignies 59220 DENAIN	
Pour	Pose d'un portail coulissant de 4 mètres sur une hauteur de 1,60m de couleur gris anthracite et d'une clôture d'une longueur de 6,50m sur une hauteurde 1.53m avec plaques de sous bassement de 0.25m.	
Sur un terrain sis	2 rue Louise de Bettignies, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2007 instaurant l'obligation de déclarer préalablement l'édification d'une clôture,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021 et le 16/12/2024,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN
Le 12 FEV. 2025

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONNEAU
Par délégation du Maire
Jean-Pierre MARIAULT
Adjoint au Maire

MAIRIE DE DENAIN
Nord